



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE L'accidentalité des piétons dans la région Occitanie De 2019 à 2023

Mobilité et Sécurité routière

Mars 2025

En 5 ans :
qui ont provoqué :
2 685 accidents
246 tués
2 773 blessés



Définitions

Accident : il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

L'accident grave : comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé.

L'accident mortel : comporte au moins un tué.

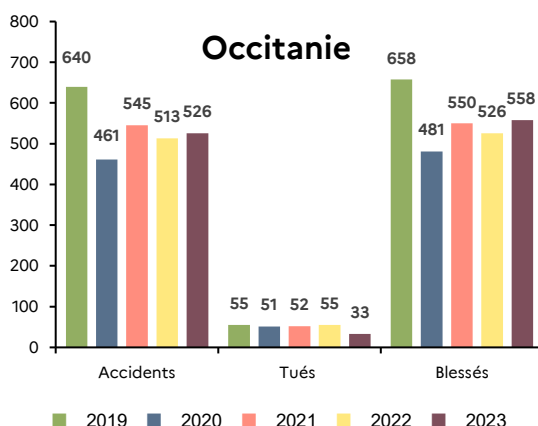
Tués : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessés : on distingue les **blessés hospitalisés** (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les **blessés légers** (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

Piéton : Un piéton est un usager à pied, sur un trottoir ou sur la chaussée. Les usagers qui poussent un vélo ou un cyclo avec leurs mains sont donc considérés comme des piétons. Les usagers handicapés en chaise roulante, usagers utilisant des engins de déplacement personnel sans moteur (EDP sm) tels que les trottinettes, skateboard, rollers sont également considérés comme des piétons.

Évolution de l'accidentalité impliquant un piéton

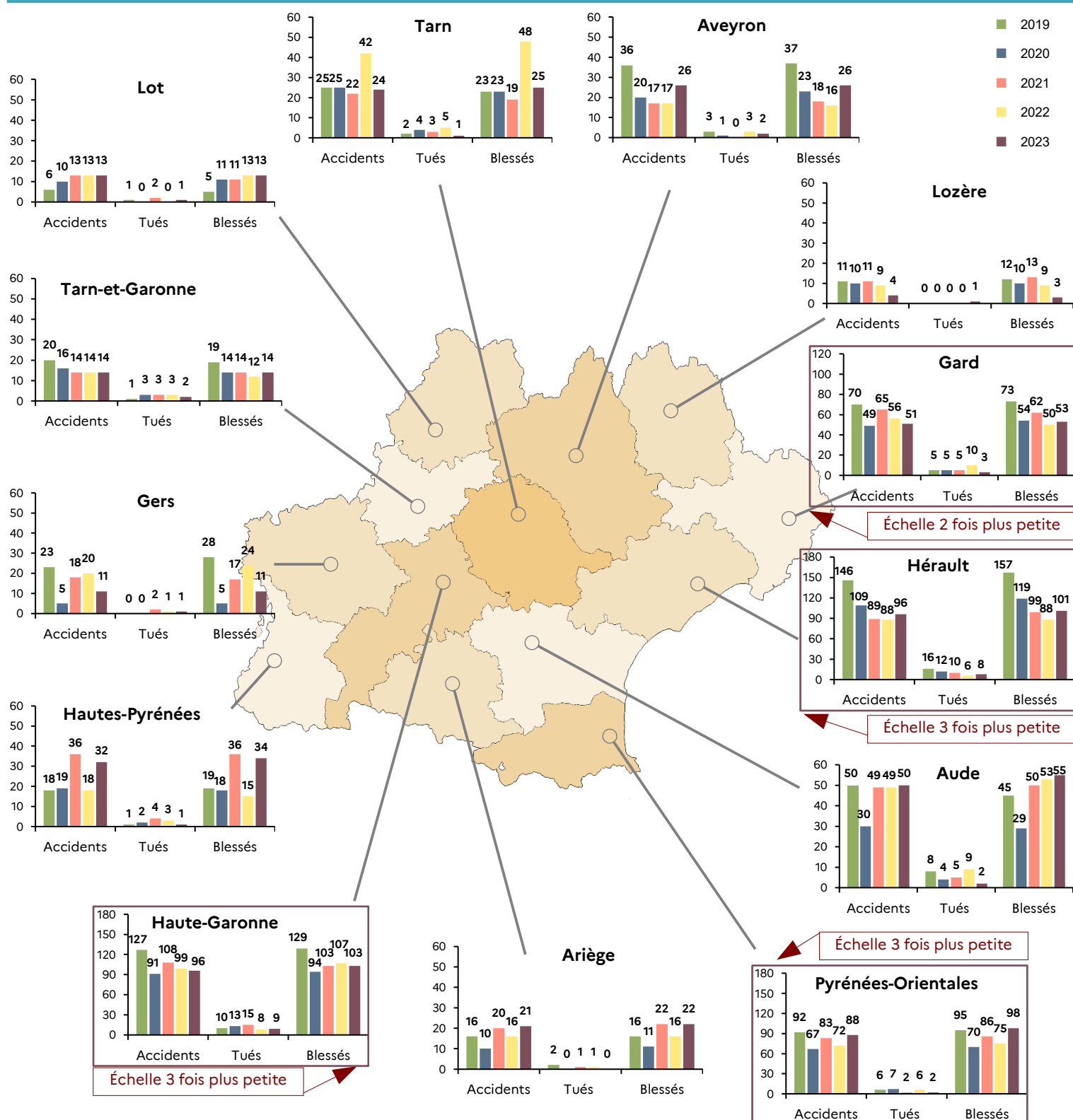


Après une baisse en 2022 par rapport à l'année précédente, le nombre d'accidents et de blessés est en hausse en 2023. Toutefois, tant pour les accidents que pour les blessés, les valeurs enregistrées sur les quatre dernières années de la période restent en-dessous des valeurs de 2019 (année de référence avant Covid).

En 2023, le nombre des tués est en nette baisse par rapport aux quatre années précédentes.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Évolution de l'accidentalité impliquant un piéton par département



La lecture des trois indicateurs "accidents", "tués" et "blessés", dans les départements de l'Occitanie, ne permet pas de dégager une tendance sur la période d'étude.

Après trois années de baisse constante des trois indicateurs à partir de 2020 dans le département de l'Hérault, ces trois indicateurs repartent à la hausse en 2023.

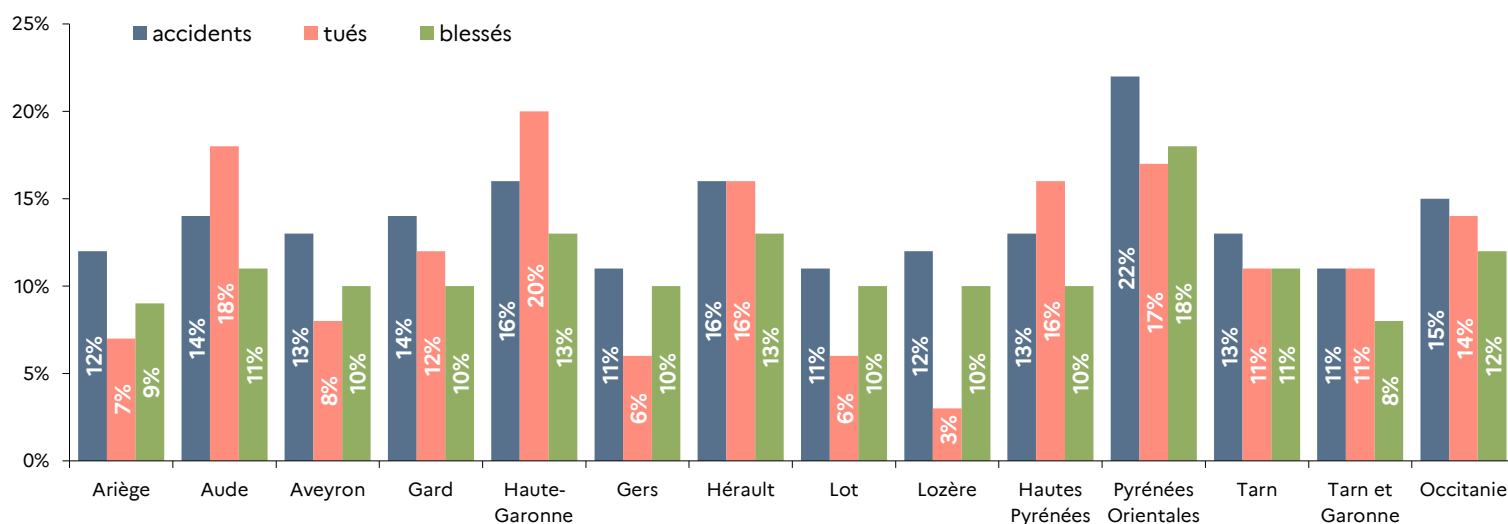
Pour le Tarn, après une hausse en 2022 des trois indicateurs, ces derniers repartent à la baisse en 2023 pour retrouver des valeurs similaires à celles des années précédentes.

La Lozère est le département présentant la plus faible accidentalité « piéton » tous indicateurs confondus sur la période d'étude.

Trois départements, la Haute-Garonne, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales représentent 54 % des accidents, 53 % des tués et 55 % des blessés de la région.

Attention : les évolutions des petits chiffres sont très sensibles aux variations. C'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

Part de l'accidentalité avec piéton par rapport à l'accidentalité générale

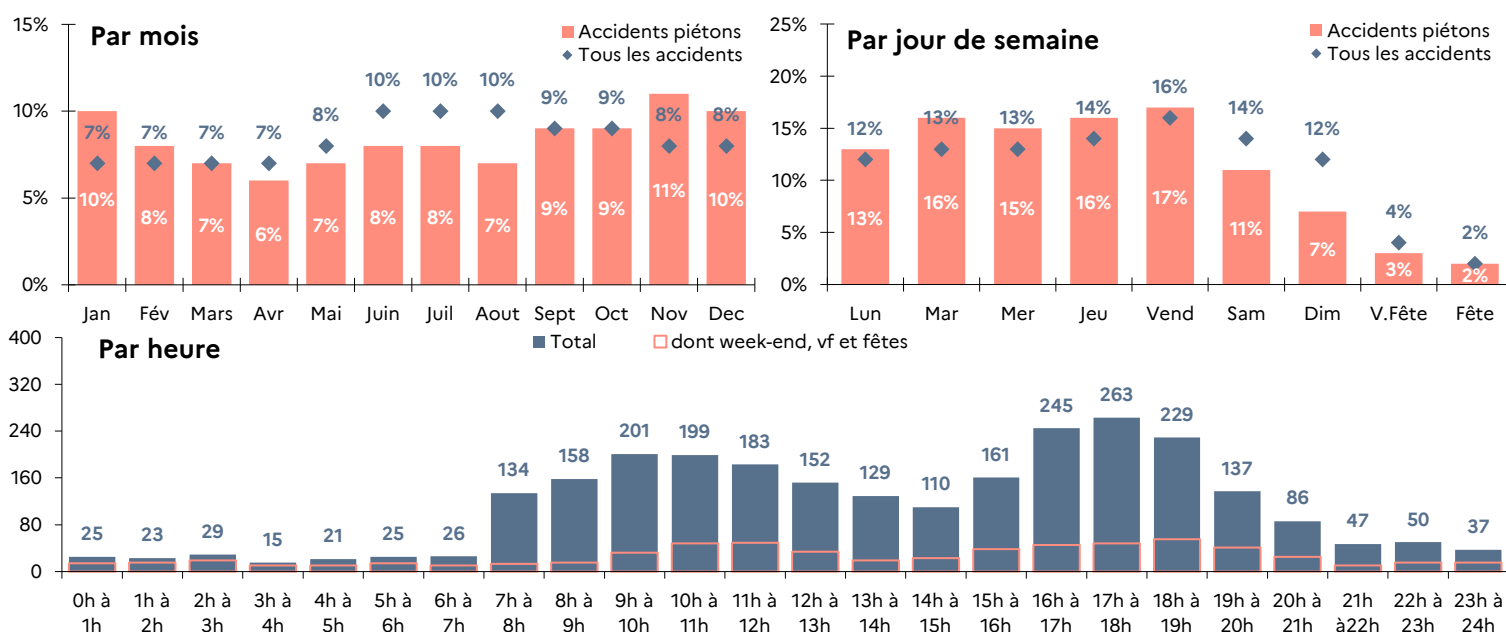


En Occitanie, les accidents impliquant un piéton représentent 15 % de l'accidentalité générale. Ils génèrent 14 % des tués et 12 % des blessés.

En Haute-Garonne, dans l'Hérault et dans les Pyrénées-Orientales, la part des accidents, des tués et des blessés est supérieure aux valeurs régionales. Pour l'Aude et les Hautes-Pyrénées, seule, la part des tués est au dessus des valeurs de la région.

Le Gers, le Lot et le Tarn-et-Garonne présentent les taux les plus bas pour les accidents (11 %) ; le Tarn-et-Garonne a également le taux le plus bas pour les blessés. La Lozère, avec 3 %, le taux de tués le plus bas.

Répartition des accidents impliquant un piéton dans le temps

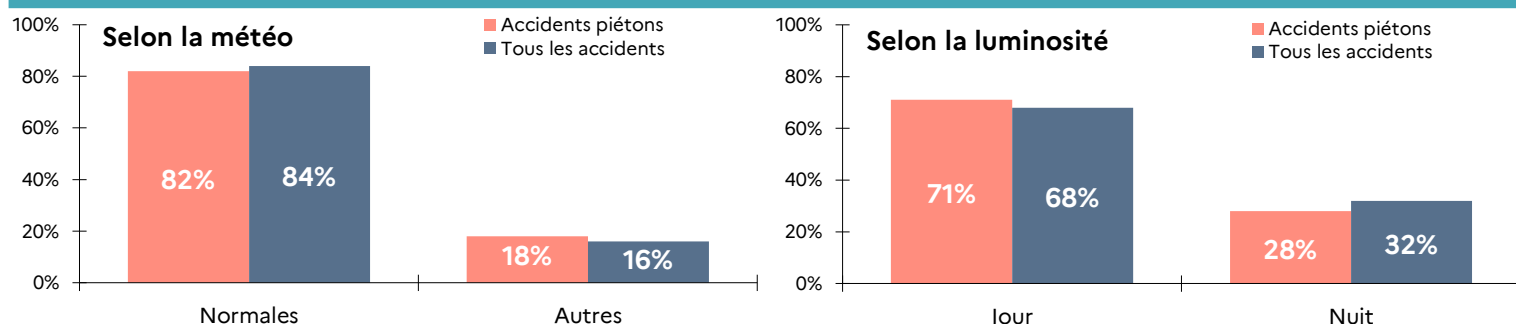


Les mois les plus accidentogènes pour les piétons sont janvier, novembre et décembre ; chacun de ces trois mois représentent entre 10 et 11 % (11 % pour le mois novembre) des accidents impliquant un piéton. Le minimum étant au mois d'avril (6 %). Par rapport à l'accidentalité générale, pour les piétons, la période estivale est moins accidentogène, on note une sous exposition comprise entre deux et trois points en moins pendant cette saison.

Comparés à l'accidentalité générale et aux autres jours de la semaine, les week-ends sont moins accidentogènes pour les piétons. Le jour de la semaine où l'on note la part la plus faible dans l'accidentalité piéton est le lundi avec 13 %. Du mardi au vendredi, l'accidentalité piéton est relativement constante, elle varie entre 15 % le mercredi et 17 % le vendredi. On note en semaine une surreprésentation des accidents piétons par rapport à l'accidentalité générale comprise entre +1 point (lundi et vendredi) et 2 à 3 points les autres jours.

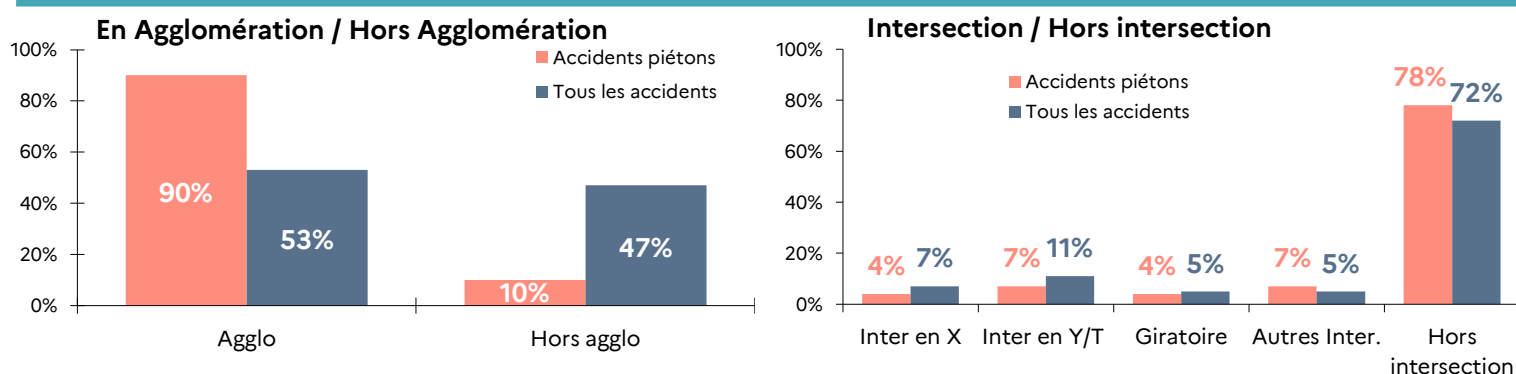
Les accidents avec un piéton se concentrent sur la période diurne avec un premier pic en milieu de matinée (9 h à 11 h) et un second pic entre 16 h et 19 h. On remarque que pour les accidents de piétons, sur la période de 0 h et 7 h, 56 % des accidents se produisent le week-end, la veille d'un jour de fête ou un jour de fête.

Répartition des accidents impliquant un piéton selon les circonstances



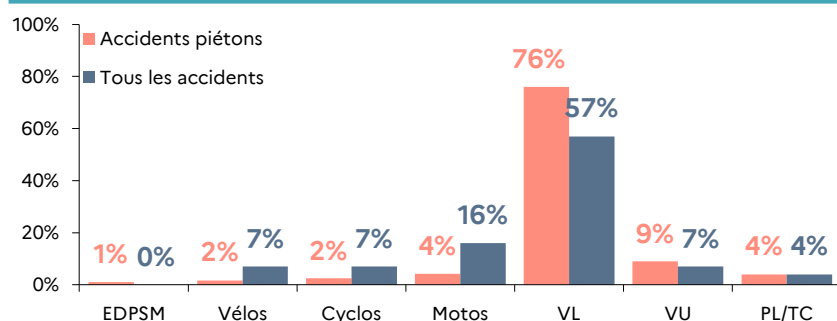
Les accidents impliquant un piéton sur la région se produisent, comme pour l'accidentalité générale, majoritairement dans des **conditions atmosphériques normales et de jour**. Toutefois, on note deux points de moins par rapport à l'accidentalité générale, en conditions climatiques normales, et trois points de plus pour les accidents diurnes.

Répartition des accidents impliquant un piéton suivant la localisation



Les accidents impliquant un piéton sur la région se produisent **majoritairement en agglomération (90 %)** et **hors intersection (78 %)**. Il est à noter que les accidents impliquant un piéton en agglomération sont surreprésentés par rapport à l'accidentalité générale (+ 37 points). Pour les accidents aux carrefours, les intersections en **Y ou T** enregistrent le **plus d'accidents (7 %)**, viennent ensuite les **giratoires** et les **intersections en X (4 %)**. Les accidents impliquant un piéton en intersection sont sous-représentés par rapport à l'accidentalité générale (- 6 points).

Répartition des accidents impliquant un piéton par type de véhicule



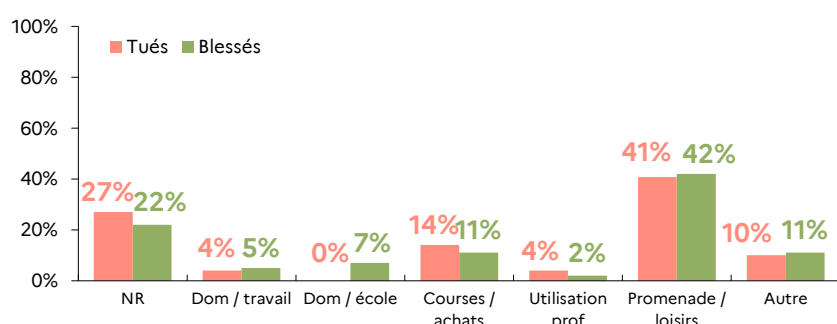
Le total peut être supérieur à 100 %, en effet un accident peut impliquer plusieurs types de véhicule

Dans les accidents avec un piéton, les voitures légères ou des utilitaires représentent la part la plus importante avec 85 %, dont 76 % pour les VL et 9 % pour les VU. Ces deux types de véhicules sont sur-représentés par rapport à l'accidentalité générale. Viennent ensuite les motos et les poids-lourds / transports en commun (4 %), puis les cyclos et les vélos (2 %).

Il est à noter que dans 1 % des cas, on observe un conflit « piéton » - « EDPSM * »

*EDPSM : Engin de déplacement personnel sans moteur

Les impliqués dans les accidents piétons par type de trajet

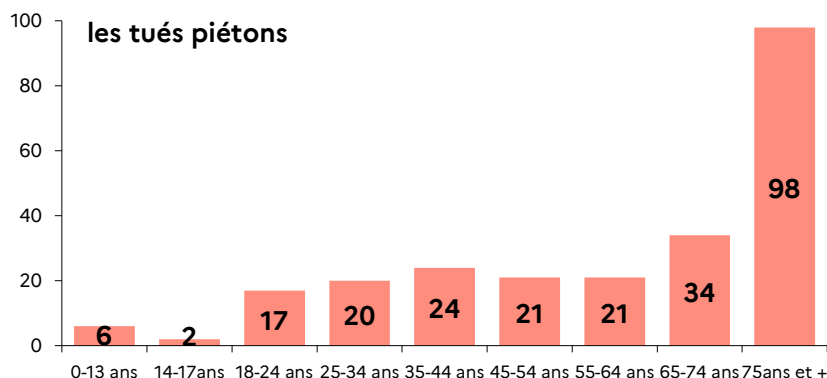


Dans les accidents impliquant un piéton, les victimes, soit 41 % des tués et 42 % des blessés, sont en « promenade- loisirs », viennent ensuite les déplacements pour les courses et achats (14 % des tués et 11 % des blessés). Les déplacements pour raison professionnelle (trajets domicile-travail ou les missions) représentent 8 % des tués et 7 % des blessés.

Pour 27 % des tués et 22 % des blessés, le motif du déplacement n'est pas connu ou pas renseigné.

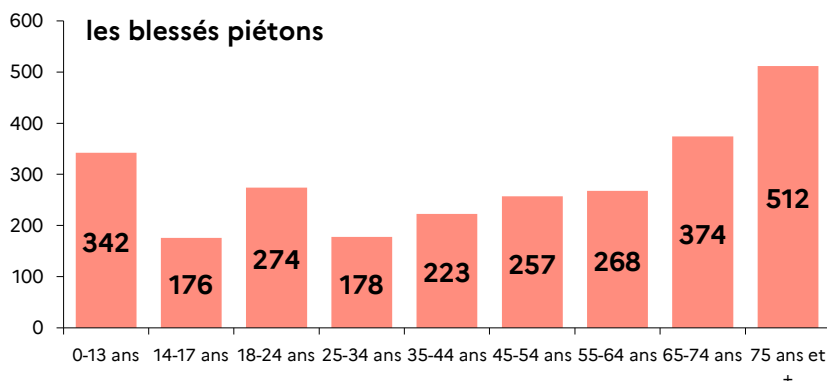
Les impliqués dans les accidents piétons

... selon la classe d'âge



Sur les 2 685 accidents impliquant un piéton, 246 personnes sont décédées, dont 243 piétons soit **99 %** des personnes impliquées.

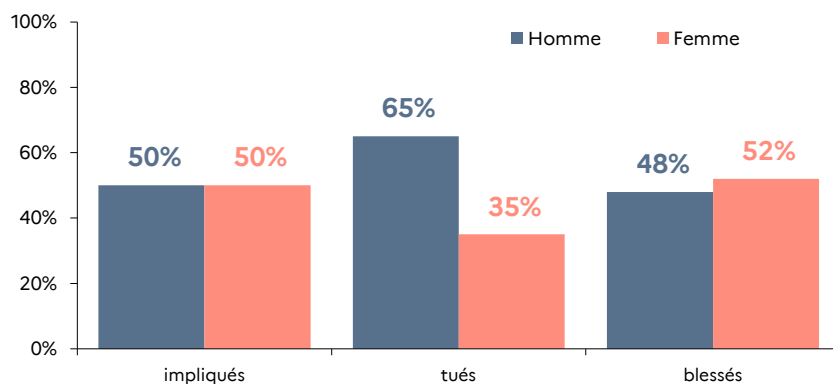
Dans ce type d'accident, les piétons seniors (classe d'âge 65 ans et +) représentent **54 %** des personnes piétonnes tuées.



On note également que sur les 2 773 blessés recensés dans des accidents piétons, 2 604 sont des piétons, soit 94 % des personnes impliquées. Parmi eux, un cinquième sont des enfants ou des adolescents (classe d'âge 0 à 17 ans) et un tiers des seniors (classes d'âge 65 ans et +).

Ces chiffres traduisent l'extrême **vulnérabilité des piétons** dans les accidents de la circulation.

... selon le sexe

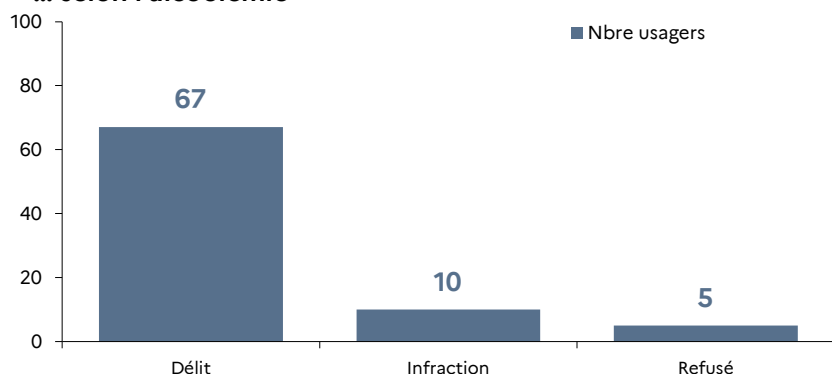


Les hommes et les femmes sont à parité pour les personnes impliquées dans les accidents avec piétons.

Pour les personnes blessées, on note que 52 % sont de sexe féminin.

A contrario, ce sont les hommes qui sont majoritairement tués dans les accidents impliquant un piéton (65 %)

... selon l'alcoolémie



Sur les 2 916 personnes impliquées dans les accidents piétons, 97 % (soit 2 834) n'étaient pas alcoolisées.

Pour les 82 personnes alcoolisées, on note que 67 sont en délit (82 %) et 10 sont en infraction (12 %). Sur la totalité des impliqués avec alcool, 5 ont refusé le contrôle (6%).

Directeur de publication : Patrick BERG — Réalisation et rédaction : Alain BENAYS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9